

Thème 4 – Pour un syndicalisme rénové, renforcé et moteur du progrès social

Rapporteurs nationaux : Camille Buquet, Odile Cordelier, Jacques Lacroix, Matthieu Leiritz, Daniel Ralet, Frédérique Rolet

Rapporteurs académiques : Sylvain Lagarde, Monique Theulé, Marie-Cécile Périllat

1. Introduction

1. Introduction

La séquence de la dernière élection présidentielle a été assez significative des évolutions du rapport des Français à la démocratie parlementaire et aux partis politiques.

~~La séquence de la dernière élection présidentielle a été assez significative des évolutions du rapport des Français à la démocratie parlementaire et aux partis politiques.~~

Un an auparavant, l'élection d'Emmanuel Macron était imprévisible mais peut trouver plusieurs facteurs explicatifs : il a bénéficié d'une conjoncture favorable affaiblissant notamment la droite avec l'affaire Fillon, il a surtout su instrumentaliser un rejet des partis au pouvoir et incarner un supposé changement.

~~Un an auparavant, l'élection d'Emmanuel Macron était imprévisible mais peut trouver plusieurs facteurs explicatifs : il a bénéficié d'une conjoncture favorable affaiblissant notamment la droite avec l'affaire Fillon, il a surtout su instrumentaliser un rejet des partis au pouvoir et incarner un supposé changement.~~

L'incapacité de la gauche socialiste à clarifier son orientation entre la priorité au libéralisme ou la conjonction avec les mesures sociales a conduit à l'épisode des primaires et le choix d'un candidat vite désavoué par une partie des siens puis le désastreux résultat de la présidentielle. Du côté de la gauche non socialiste, l'espoir suscité par une force d'opposition attractive pour les jeunes, susceptible de penser ensemble politique économique, sociale et écologique s'est rapidement émoussé lors des législatives au cours desquelles on a vu resurgir l'incapacité à trouver un accord et les querelles pour le leadership du mouvement.

~~L'incapacité de la gauche socialiste à clarifier son orientation entre la priorité au libéralisme ou la conjonction avec les mesures sociales a conduit à l'épisode des primaires et le choix d'un candidat vite désavoué par une partie des siens puis le désastreux résultat de la présidentielle. Du côté de la gauche non socialiste, l'espoir suscité par une force d'opposition attractive pour les jeunes, susceptible de penser ensemble politique économique, sociale et écologique s'est rapidement émoussé lors des législatives au cours desquelles on a vu resurgir l'incapacité à trouver un accord et les querelles pour le leadership du mouvement.~~

De ce fait, le nouveau Président, quoique élu avec un faible score au 1er tour, peu d'avance sur ses concurrents (4 candidats entre 19,6 % et 24 %

~~De ce fait, le nouveau Président, quoique élu avec un faible score au 1er tour, peu d'avance sur ses concurrents (4 candidats entre 19,6 % et 24 %~~

au 1er tour) et l'effet Front national au second tour, peut s'appuyer sur une Assemblée ultra-majoritaire. Il s'est empressé de mettre en œuvre ce qui nourrissait son programme, accentuant l'affaiblissement déjà amorcé des garanties collectives des salariés, réduisant le périmètre des services publics, remodelant en profondeur notre modèle social par le biais de la fiscalité, le tout enrobé d'une communication habile, offrant à l'opinion l'image d'un Président déterminé a contrario de son prédécesseur. Comptant aller plus loin, il envisage ensuite une réforme constitutionnelle visant à réduire le périmètre de notre démocratie, usant de façon démagogique du discrédit frappant la classe politique, évaluant les effets d'une gauche très divisée, du clivage syndical, les organisations contestataires sortant affaiblies de l'épisode de la loi Travail.

La sclérose du débat public et la marginalisation des organisations syndicales contestataires laisse une large place aux demandes des patrons du Medef, impose comme des évidences l'idée qu'il faut diminuer le « coût » du travail en faisant sauter le maximum de règles, réglementer drastiquement l'immigration, privatiser un certain nombre de services. La méthode utilisée pour les discussions vise à scinder les questions, mettre en difficulté certains partenaires sociaux. C'est la légitimité même des syndicats qui est mise en doute par un Emmanuel Macron féru d'un pouvoir autoritaire.

Ceux-ci sont donc confrontés à de redoutables défis, minés par leur concurrence, impuissants à faire émerger dans le débat public la possibilité d'alternatives aux mesures découlant du capitalisme financier, tiraillés entre une majorité au pouvoir leur laissant peu d'espace et un procès fait par J.-L. Mélenchon leur faisant porter l'échec de la gauche progressiste. La stratégie volontariste de la CGT, multipliant les journées d'action contre la loi El Khomri puis les ordonnances loi Travail s'est soldée par un échec. Elle a perdu de sa représentativité, permettant ainsi à la CFDT de prendre la

~~au 1er tour) et l'effet Front national au second tour, peut s'appuyer sur une Assemblée ultra majoritaire. Il s'est empressé de mettre en œuvre ce qui nourrissait son programme, accentuant l'affaiblissement déjà amorcé des garanties collectives des salariés, réduisant le périmètre des services publics, remodelant en profondeur notre modèle social par le biais de la fiscalité, le tout enrobé d'une communication habile, offrant à l'opinion l'image d'un Président déterminé a contrario de son prédécesseur. Comptant aller plus loin, il envisage ensuite une réforme constitutionnelle visant à réduire le périmètre de notre démocratie, usant de façon démagogique du discrédit frappant la classe politique, évaluant les effets d'une gauche très divisée, du clivage syndical, les organisations contestataires sortant affaiblies de l'épisode de la loi Travail.~~

~~La sclérose du débat public et la marginalisation des organisations syndicales contestataires laisse une large place aux demandes des patrons du Medef, impose comme des évidences l'idée qu'il faut diminuer le « coût » du travail en faisant sauter le maximum de règles, réglementer drastiquement l'immigration, privatiser un certain nombre de services. La méthode utilisée pour les discussions vise à scinder les questions, mettre en difficulté certains partenaires sociaux. C'est la légitimité même des syndicats qui est mise en doute par un Emmanuel Macron féru d'un pouvoir autoritaire.~~

~~Ceux-ci sont donc confrontés à de redoutables défis, minés par leur concurrence, impuissants à faire émerger dans le débat public la possibilité d'alternatives aux mesures découlant du capitalisme financier, tiraillés entre une majorité au pouvoir leur laissant peu d'espace et un procès fait par J.-L. Mélenchon leur faisant porter l'échec de la gauche progressiste. La stratégie volontariste de la CGT, multipliant les journées d'action contre la loi El Khomri puis les ordonnances loi Travail s'est soldée par un échec. Elle a perdu de sa représentativité, permettant ainsi à la CFDT de prendre~~

<p>première place dans le secteur privé selon la mesure de la représentativité issue des élections dans les entreprises (résultats de mars 2017). FO a tenté un recentrage lors des discussions sur les ordonnances loi Travail mais le cap imposé par Mailly a été invalidé dans les instances de la confédération. Quant à l'orientation réformatrice de la CFDT elle peine à trouver sa place dans les relations avec le nouveau pouvoir, à l'inverse du quinquennat précédent dont elle accompagnait les réformes.</p>	<p>la première place dans le secteur privé selon la mesure de la représentativité issue des élections dans les entreprises (résultats de mars 2017). FO a tenté un recentrage lors des discussions sur les ordonnances loi Travail mais le cap imposé par Mailly a été invalidé dans les instances de la confédération. Quant à l'orientation réformatrice de la CFDT elle peine à trouver sa place dans les relations avec le nouveau pouvoir, à l'inverse du quinquennat précédent dont elle accompagnait les réformes.</p>
<p>Pourtant, des luttes sectorielles continuent à exister (exemple des EHPAD) et de nouvelles luttes émergent, comme celles portées par les femmes récemment, comme celles contre les paradis fiscaux, comme le refus des mesures iniques contre les réfugiés. Le syndicalisme doit en faire l'analyse, travailler à se rapprocher des salariés, mieux prendre en compte les mutations du travail, les évolutions sociétales, participer avec les associations et toutes les forces progressistes à contrer les reculs que tente d'imposer le gouvernement, et proposer des mesures aptes à faire reculer pauvreté et inégalités. C'est une des conditions majeures pour freiner la montée en puissance d'un bloc réactionnaire et nationaliste tel que cela a émergé lors de l'élection présidentielle.</p>	<p>Pourtant, des luttes sectorielles continuent à exister (exemple des EHPAD) et de nouvelles luttes émergent, comme celles portées par les femmes récemment, comme celles contre les paradis fiscaux, comme le refus des mesures iniques contre les réfugiés. Le syndicalisme doit en faire l'analyse, travailler à se rapprocher des salariés, mieux prendre en compte les mutations du travail, les évolutions sociétales, participer avec les associations et toutes les forces progressistes à contrer les reculs que tente d'imposer le gouvernement, et proposer des mesures aptes à faire reculer pauvreté et inégalités. C'est une des conditions majeures pour freiner la montée en puissance d'un bloc réactionnaire et nationaliste tel que cela a émergé lors de l'élection présidentielle.</p>
<p>La FSU et ses syndicats, dans la mesure de leurs capacités, doivent contribuer à ce rassemblement en étant au plus près des collègues et de leurs préoccupations et en articulant actions revendicatives et prises de position dans le débat public.</p>	<p>La FSU et ses syndicats, dans la mesure de leurs capacités, doivent contribuer à ce rassemblement en étant au plus près des collègues et de leurs préoccupations et en articulant actions revendicatives et prises de position dans le débat public.</p>
	<p><i>La séquence de la dernière élection présidentielle a conduit à une situation inédite : si la conjoncture très particulière peut permettre de fournir des éléments expliquant la tournure surprenante qu'a pu prendre l'élection et son résultat peu prévisible au début de la campagne, il est surtout nécessaire de retenir différents aspects :</i></p>

- **d'abord, le nouveau Président a été élu dans des conditions qui ne donnent pas une légitimité claire à un programme politique, dont les fondements idéologiques néolibéraux ont pour partie été occultés par une communication jouant sur la confusion « ni de gauche, ni de droite » ;**
- **la campagne n'a pas permis de faire partager par le plus grand nombre d'électeurs un projet politique porteur de ce progrès social que notre syndicalisme entend promouvoir**

A ces aspects il faut ajouter les premières leçons de la mise en œuvre de la politique d'Emmanuel Macron :

- **la réalité de la politique menée s'inscrit dans la continuité d'un néo-libéralisme, idéologie portée notamment par le MEDEF : cette politique vise à accentuer l'offensive déjà amorcée contre les garanties collectives des salariés (notamment par un démantèlement du code du travail) ; elle pose comme une évidence l'idée qu'il faut diminuer le « coût » du travail en faisant sauter le maximum de règles collectives et protectrices ; elle veut réduire de manière importante le périmètre des services publics et remettre en cause les statuts de la Fonction publique ; elle veut mettre à bas notre modèle de protection sociale ;**
- **la méthode utilisée pour conduire cette politique est de scinder les questions et s'affranchir de réelles concertations, en usant de pseudo-consultations et en ne donnant pas officiellement le contenu réel des projets envisagés ; il décide de façon autoritaire, et met en application les décisions avant même le déroulement du processus parlementaire (l'usage des ordonnances s'inscrivant dans cette volonté de s'affranchir de ce processus) ; il s'agit par là de construire et entretenir l'image**

d'un président déterminé, a contrario de ses prédécesseurs, en usant d'une stratégie de choc, d'empilement des projets, et de vitesse d'exécution ;

- la monopolisation de l'espace médiatique par Emmanuel Macron rend pour le moment plus difficilement audible les discours alternatifs.**

Par ailleurs, la légitimité des organisations syndicales est contestée par E. Macron : il nie leur capacité à représenter le monde du travail.

Dans ce contexte, la diversité des analyses, orientations, et/ou stratégies ne permet pas de faire émerger dans le débat public la possibilité d'alternatives aux réformes gouvernementales et freinent l'action revendicative.

La responsabilité de la FSU est de s'appuyer sur ces constats pour définir comment, dans le cadre d'un syndicalisme efficace dans sa lutte contre les régressions imposées, assurer la promotion d'un autre projet de société et le concrétiser par des conquêtes tangibles.

Pour cela, notre syndicalisme doit travailler à se rapprocher des salariés, mieux prendre en compte les mutations du travail, les évolutions sociétales, participer avec les associations et toutes les forces progressistes à contrer les reculs que tente d'imposer le gouvernement, et proposer des mesures aptes à faire reculer pauvreté et inégalités.

Les luttes sectorielles qui se développent (EHPAD, retraités, SNCF, etc...) et les nouvelles luttes qui émergent (parfois sous de nouvelles formes), comme celles portées par les femmes récemment, celles contre les paradis fiscaux, le refus des mesures iniques contre les

	<p>réfugiés, témoignent d'un potentiel de mobilisation.</p> <p>Dès lors, la FSU et ses syndicats, en raison de leur ancrage dans le champ d'une fonction publique qui est la base d'un projet de société ambitieux sur le plan du progrès social, doivent contribuer à démontrer la cohérence des réformes régressives imposées et donner au plus grand nombre les outils d'analyse qui permettent le rassemblement et la convergence des luttes. Pour cela, la FSU doit être au plus près des collègues : être au plus près des collègues ne doit pas signifier s'adapter aux collègues mais bien partir de leurs préoccupations pour articuler actions revendicatives et prises de position dans le débat public, et propositions clairement expliquées afin de concrétiser et crédibiliser le projet social défendu. C'est une des conditions majeures pour freiner la montée en puissance d'un bloc réactionnaire et nationaliste tel que cela a émergé lors de l'élection présidentielle</p>
<p>2. La FSU</p>	
<p>2.1. Quel avenir, quelles évolutions ?</p>	
<p>Le prochain congrès fédéral en 2019, alors que les élections professionnelles auront eu lieu depuis moins d'un an, sera l'occasion d'une analyse approfondie du paysage syndical, de la place qu'y occupe la FSU et donc le moment de décisions stratégiques déterminantes pour son avenir.</p>	
<p>La FSU continue à occuper une place originale et importante dans le syndicalisme français. Cependant, le rôle de trait d'union entre les organisations syndicales qu'elle a longtemps pu jouer est devenu plus</p>	<p>La FSU continue à occuper une place originale et importante dans le syndicalisme français. Cependant, le rôle de trait d'union entre les organisations syndicales qu'elle a longtemps pu jouer est devenu plus</p>

aléatoire, les conflits récents sur les textes réformant le code du travail (loi El Khomri puis ordonnances Pénicaud) ont révélé la quasi impossibilité d'initiatives unitaires entre CGT, Solidaires d'une part, CFDT et Unsa de l'autre, FO continuant à jouer sa partie de dedans/dehors. La FSU est souvent contrainte de se ranger d'un côté tout en pesant peu du fait de son absence dans le secteur privé.

Au plan de la Fonction publique, la FSU parvient mieux à jouer un rôle moteur dans la construction d'actions unitaires comme ce fut le cas le 10 octobre 2017, mais les fractures syndicales resurgissent vite, ce que montre aussi la difficulté à pérenniser l'unité des fédérations de fonctionnaires ; au final la FSU risque d'être prise en étau entre les organisations dites réformistes comme l'Unsa qui tend à progresser et des organisations comme FO qui adoptent la posture de la radicalité et de la défense inconditionnelle du statut et des règles existantes.

~~aléatoire, les conflits récents sur les textes réformant le code du travail (loi El Khomri puis ordonnances Pénicaud) ont révélé la quasi impossibilité d'initiatives unitaires entre CGT, Solidaires d'une part, CFDT et Unsa de l'autre, FO continuant à jouer sa partie de dedans/dehors. La FSU est souvent contrainte de se ranger d'un côté tout en pesant peu du fait de son absence dans le secteur privé.~~

Au plan de la Fonction publique, la FSU a su jouer un rôle moteur dans la construction d'actions unitaires comme ce fut le cas le 10 octobre 2017, mais les fractures syndicales resurgissent vite, ce que montre aussi la difficulté à pérenniser l'unité des fédérations de fonctionnaires ; ~~au final la FSU risque d'être prise en étau entre les organisations dites réformistes comme l'Unsa qui tend à progresser et des organisations comme FO qui adoptent la posture de la radicalité et de la défense inconditionnelle du statut et des règles existantes.~~

Cet état des lieux du paysage syndical est le fruit de divergences dans l'analyse des réformes menées mais aussi dans les stratégies d'action envisagées, parfois conduites par des logiques concurrentielles (aggravées par la perspective des élections professionnelles).

La FSU doit affirmer clairement son positionnement à partir de ses mandats et de son histoire de syndicat de lutte pour la transformation sociale : il ne s'agit pas de rentrer dans le jeu délétère de l'alignement sur le moins-disant revendicatif, tout comme il ne s'agit pas d'adopter une stratégie solitaire que les personnels ne comprendraient pas. L'efficacité des mobilisations peut passer par la recherche de l'unité, mais celle-ci doit se faire sur la base d'analyses et de revendications claires afin de contribuer à la lisibilité du projet porté par la FSU. La FSU initiera autant que faire se peut les cadres unitaires les plus

	<p>larges possibles, ce qui favorise la mobilisation.</p> <p>Dans un contexte où la communication présidentielle omniprésente tend à brouiller les enjeux idéologiques, il est crucial de travailler sur cette lisibilité.</p>
<p>La problématique de l'unification du mouvement syndical, posée initialement par le SNES en 2009 lors de son congrès de Perpignan, s'est partiellement diffusée dans les autres syndicats de la FSU et a notamment trouvé une traduction au congrès fédéral de 2016 au Mans où la FSU s'est donnée pour objectif de tenir les deux axes de renforcement de la fédération et de rapprochement avec la CGT notamment.</p>	
<p>Dans le contexte où le syndicalisme, plus divisé que jamais, est aussi plus affaibli que jamais dans sa capacité à peser sur des choix favorables aux salariés, le SNES réaffirme avec force la nécessité de poursuivre cette réflexion et de l'appuyer sur un travail en commun concret, particulièrement avec la CGT, travail en commun qui doit être davantage valorisé, relayé nationalement et inscrit dans une dynamique de rassemblement.</p>	<p>Dans le contexte où le syndicalisme, plus divisé que jamais, est aussi plus affaibli que jamais dans sa capacité à peser sur des choix favorables aux salariés, le SNES réaffirme avec force la nécessité de poursuivre cette réflexion et de l'appuyer sur un travail en commun concret, particulièrement prioritairement avec la CGT mais sans exclusive, travail en commun qui doit être davantage valorisé, relayé nationalement et inscrit dans une dynamique de rassemblement.</p>
<p>Au-delà d'initiatives pertinentes mais restées souvent isolées, le constat s'impose cependant d'une difficulté à impulser réellement cette dynamique. Les réticences et les difficultés sont réelles et connues : du côté de la CGT, les formes de repli interne analysées plus haut n'aident pas à impulser une réflexion sur le rassemblement, de notre propre côté existent des craintes légitimes pour le syndicalisme de métier, pour l'existence des courants de pensée, sur l'articulation entre unification et unité d'action.</p>	<p>Au-delà d'initiatives pertinentes mais restées souvent isolées, le constat s'impose cependant d'une difficulté à impulser réellement cette dynamique. Les réticences et les difficultés sont réelles et connues : du côté de la CGT, les formes de repli interne analysées plus haut n'aident pas à impulser une réflexion sur le rassemblement, de notre propre côté existent des craintes légitimes pour le syndicalisme de métier, pour l'existence des courants de pensée, sur l'articulation entre unification et unité d'action.</p>

Dans le processus d'unification, nous devons donc intégrer ces éléments en poursuivant le débat sur les formes que peut prendre notre mandat et en proposant des étapes. Si le but est bien de rassembler dans un même cadre salariés du privé et du public, faut-il privilégier dans un premier temps le renforcement de liens au niveau Fonction publique ? (Contrat d'association etc.)

Dans le processus d'unification, nous devons donc intégrer ces éléments en poursuivant le débat sur les formes que peut prendre notre mandat et en proposant des étapes. ~~Si le but est bien de rassembler dans un même cadre salariés du privé et du public, faut-il privilégier dans un premier temps le renforcement de liens au niveau Fonction publique ? (Contrat d'association etc.)~~

Pour dépasser les craintes liées au fonctionnement des appareils syndicaux et certaines divergences d'analyse, il est prioritaire de partir du projet de société défendu et de faire ressortir des éléments saillants constitutifs d'un corpus idéologique commun afin de légitimer ce processus d'unification : un travail commun assumé sur les mandats dans un certain nombre de champs peut être le moyen de faire ressortir une proximité que les syndiqués doivent percevoir pour juger pertinente la volonté d'un rapprochement et d'une unification. Etant donné l'ancrage de la FSU dans la FP, c'est évidemment dans ce champ là que doit être initiée cette démarche. Le travail commun au niveau local doit plus généralement favoriser aussi cette prise de conscience des convergences revendicatives.

Les réflexions devront être particulièrement reprises à l'issue des élections professionnelles de décembre 2018. Le constat a été fait à l'issue des élections professionnelles 2014 de la fragilité de l'assise de la FSU, essentiellement implantée dans l'Éducation et, de ce fait, déstabilisée par les pertes de voix dans ce ministère.

En outre, sa représentativité acquise dans la seule Fonction publique d'État la prive d'une capacité d'intervention sur des questions transversales touchant la santé, la protection sociale, etc., et limite son champ d'action.

En outre, sa représentativité acquise dans la seule Fonction publique d'État la prive d'une capacité d'intervention sur des questions transversales touchant la santé, la protection sociale, etc., et limite son champ d'action.
Compte-tenu des nouvelles compétences accordées aux Régions, cette situation se rencontre aussi dans les instances consultatives régionales (CESER, CREFOP).

Dans les choix stratégiques qui sont devant nous, les résultats des élections professionnelles de 2018 et notamment la réussite ou pas d'une implantation dans la territoriale permettant de gagner la représentativité dans ce versant seront déterminants.	
2.2. Élections professionnelles	
Elles sont un double défi pour le SNES comme pour la FSU.	Le SNES doit favoriser le travail en synergie des différents SN présents sur le terrain afin d'améliorer la visibilité de la FSU.
2.2.1 Modalités de vote	
Le vote électronique, forme de vote uniquement par correspondance, tant par sa nécessaire sécurisation que par ses modalités trop déconnectées des lieux de travail, a été un handicap pour la participation. Le nombre de scrutins à organiser simultanément dans chaque établissement (a minima 2 CAP pour chaque corps + 2 CT pour tous) ne permet plus un vote général papier. Le SNES-FSU exige le renforcement de la matérialisation du vote sur les lieux de travail, notamment par des contraintes en direction des chefs d'établissement.	Le vote électronique, forme de vote uniquement par correspondance, tant par sa nécessaire sécurisation que par ses modalités trop déconnectées des lieux de travail, a été un handicap pour la participation. Le nombre de scrutins à organiser simultanément dans chaque établissement (a minima 2 CAP pour chaque corps + 2 CT pour tous) ne permet plus un vote général papier. Le SNES-FSU exige une simplification d'une procédure trop complexe qui a éloigné les personnels de la démarche électorale, ainsi que le renforcement de la matérialisation du vote sur les lieux de travail, notamment par des consignes contraintes en direction des chefs d'établissement dont l'administration doit s'assurer l'application réelle et concrète. L'accès au recensement des votants au jour le jour doit être facilité. La question du quorum doit être reposée.
2.2.2 Articuler CAP et CT	
D'autre part, le scrutin décisif pour les moyens syndicaux, le CT ministériel,	

<p>est le plus éloigné des préoccupations quotidiennes des personnels, toujours très attachés au rôle des commissions paritaires dans les opérations liées à la carrière, aux mutations. C'est en grande partie là que se construit la légitimité du SNES-FSU à défendre ses mandants.</p>	
<p>Renforcer la visibilité de l'articulation du rôle des élu-e-s SNES-FSU en CAP avec le travail de nos élu-e-s FSU en CT est plus que jamais indispensable.</p>	
<p>Le poids du SNES et celui de la FSU sont tributaires l'un de l'autre et leur renforcement intimement lié, ce qui doit se retrouver dans la campagne menée par le SNES comme par la FSU. Pour ce faire, la coordination des syndicats de l'EN de la FSU, déjà à l'œuvre, doit être confortée.</p>	<p><i>Le poids du SNES et celui de la FSU sont tributaires l'un de l'autre et leur renforcement intimement lié, ce qui doit se retrouver dans la campagne menée par le SNES comme par la FSU. Pour ce faire, la coordination des syndicats de l'EN de la FSU, déjà à l'œuvre, doit être confortée.</i></p> <p><i>En terme de communication dans le champ de l'Education nationale, et particulièrement via les listes de diffusion ministérielles, la FSU doit ainsi davantage mettre en avant explicitement les actions et revendications des syndicats nationaux afin de mieux identifier encore le lien entre syndicat national et fédération</i></p>
<p>Dans chaque section académique comme au niveau national, une commission en charge spécifiquement du suivi quotidien des opérations liées aux élections professionnelles, qui rendra compte aux délibératifs, prendra en charge ces questions.</p>	
<p>2.2.3 Travail commun</p>	
<p>Mais il en est des autres syndicats de la fédération comme pour le SNES-FSU, et le recul de 2014 a été général. L'importance de l'enseignement supérieur, le poids qu'y ont les corps du second degré et la capacité du SNESup-FSU affaibli à y porter une parole commune ne sont pas de nature à renforcer notre audience.</p>	

<p>Travailler plus étroitement avec nos camarades de l'ESRI à la campagne, au-delà de la seule constitution de listes communes dans les corps dont nous partageons la responsabilité, est aussi une nécessité, tant au niveau national qu'au niveau académique.</p>	
<p>2.3. Structuration et fonctionnement des instances régionales et académiques</p>	
<p>Les instances fédérales, avec la mise en place des régions pluri-académiques, se sont multipliées, nécessitant un investissement en temps militant important, tant pour les réunions que pour les déplacements souvent longs.</p>	
<p>Pourtant, le travail doit s'y mener, notamment pour préparer les instances de dialogue social qui elles aussi se sont multipliées.</p>	
<p>2.3.1 Dialogue social</p>	
<p>Si la question de nouveaux moyens pour de nouvelles instances, soulevée à Grenoble, doit être portée, elle ne fait pas le tour de la question. L'utilité de telles instances, qu'elles soient fédérales ou de dialogue social, interroge parfois.</p>	
<p>C'est notamment le cas des CDEN et CAEN : ils sont délaissés par les élue-s et l'administration y porte peu d'intérêt, alors qu'il n'est plus possible de les composer de façon conforme à la réglementation et que la mise en place des nouvelles régions pluri-académiques interpelle la structure CAEN.</p>	
<p>2.3.2 Dans la fédération</p>	

<p>Les instances fédérales ne jouent pas complètement leur rôle délibératif, sans pour autant être un lieu qui met en œuvre. Trop souvent, faute de préparation suffisante et donc de mandatement des composantes, elles sont un lieu très important d'échanges mais pas de décision.</p>	<p>Les instances fédérales ne jouent pas complètement leur rôle délibératif, sans pour autant être un lieu qui met en œuvre. Trop souvent, faute de préparation suffisante et donc de mandatement des composantes, elles sont un lieu très important d'échanges mais pas de décision.</p>
<p>La liaison concrète avec la vie des personnels n'y est pas toujours garantie, le plus petit dénominateur commun ne doit pas être de ne rien faire et le risque qu'elles soient au moins en partie délaissées n'est pas nul. Le congrès fédéral de 2019 doit s'emparer de cette question, sans tabou.</p>	<p>La liaison concrète avec la vie des personnels n'y est pas toujours garantie, le plus petit dénominateur commun ne doit pas être de ne rien faire et le risque qu'elles soient au moins en partie délaissées n'est pas nul. Le congrès fédéral de 2019 doit s'emparer de cette question, sans tabou.</p>
	<p>Les enjeux sont de plus en plus nombreux au niveau régional du fait des transferts de compétences : le SNES et la FSU doivent être plus efficaces dans les différentes instances au niveau régional. Si les CFR sont pas statutairement à ce jour une instance délibérative à proprement parler, il n'en demeure pas moins qu'ils sont le cadre où peuvent s'élaborer des mandats fédéraux cohérents à porter auprès des interlocuteurs que sont collectivité régionale ou la région académique et des instances de concertation au niveau régional (CREFOP, CESER, CAEN/CREN). Quoi qu'il en soit, les S3 des académies correspondant aux régions fusionnées doivent mettre en place des temps d'échanges permettant d'avoir cette cohérence nécessaire au moins au niveau du SNES : le travail doit ainsi être systématisé sur la question de la carte des formations, sur la politique régionale des lycées, etc... Pour cela, du temps syndical doit être clairement dégagé.</p>
<p>2.3.3. Les SFR</p>	<p>2.3.3. Les SFR</p>
<p>Créées en 2007 les SFR, structures internes à la FSU, regroupant les retraité-e-s syndiqué-e-s des syndicats nationaux de la FSU, permettent la construction d'un syndicalisme « retraités » lié à celui des actifs, qu'elles enrichissent de la diversité des situations des retraités.</p>	<p>Créées en 2007 les SFR, structures internes à la FSU, regroupant les retraité e s syndiqué e s des syndicats nationaux de la FSU, permettent la construction d'un syndicalisme « retraités » lié à celui des actifs, qu'elles enrichissent de la diversité des situations des retraités.</p>

<p>La SFR avec la FSU, qui était souvent écartée des organismes publics, est maintenant reconnue auprès des différentes instances représentatives des retraités et personnes âgées notamment au Haut Conseil de l'Enfance de la Famille et de l'Âge et dans les Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA).</p>	<p>La SFR avec la FSU, qui était souvent écartée des organismes publics, est maintenant reconnue auprès des différentes instances représentatives des retraités et personnes âgées notamment au Haut Conseil de l'Enfance de la Famille et de l'Âge et dans les Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA).</p>
<p>Elle mène la lutte commune dans le cadre de l'intersyndicale des retraités (UCR FO, CGT, CFTC, CGC, FGR-FP, Solidaires, SFR-FSU, LSR et UNRPA). Face aux attaques contre les retraités, les pensions et face au vieillissement de la population (environ 30 % de personnes âgées de 65 ans et plus en 2030), la question de la socialisation et de la représentation de cette partie de la population est un impératif démocratique.</p>	<p>Elle mène la lutte commune dans le cadre de l'intersyndicale des retraités (UCR FO, CGT, CFTC, CGC, FGR-FP, Solidaires, SFR-FSU, LSR et UNRPA). Face aux attaques contre les retraités, les pensions et face au vieillissement de la population (environ 30 % de personnes âgées de 65 ans et plus en 2030), la question de la socialisation et de la représentation de cette partie de la population est un impératif démocratique.</p>
<p>2.3.4. Pour le SNES-FSU</p>	
<p>Pour ce qui concerne le SNES-FSU, les mandats de Grenoble gardent toute leur pertinence, mais la perspective de plus en plus nette de fusions d'académies risque de bousculer notre organisation. La liaison organique entre académie et S3, un des piliers de nos statuts, doit-elle être revisitée ?</p>	<p><i>Pour ce qui concerne le SNES-FSU, les mandats de Grenoble gardent toute leur pertinence, mais la perspective de plus en plus nette de fusions d'académies risque de bousculer notre organisation. Le SNES rappelle son opposition à la fusion d'académies. La liaison organique entre académie et S3, un des piliers de nos statuts, doit-elle être revisitée ? doit être conservée afin de garantir une proximité, tant avec les interlocuteurs rectoraux, que dans l'organisation interne.</i></p>
<p>2.4. Le syndicalisme des retraités de la FP. Avenir de la FGR</p>	<p>2.4 Le syndicalisme des retraités de la FP. Avenir de la FGR</p>
	<p>2.4 .1 Les SFR <i>Créées en 2007 les SFR, structures internes à la FSU, regroupant les retraité-e-s syndiqué-e-s des syndicats nationaux de la FSU, permettent la construction d'un syndicalisme « retraités » lié à celui des actifs, qu'elles enrichissent de la diversité des situations des</i></p>

	<p>retraités. La SFR avec la FSU, qui était souvent écartée des organismes publics, est maintenant reconnue auprès des différentes instances représentatives des retraités et personnes âgées notamment au Haut Conseil de l'Enfance de la Famille et de l'Âge et dans les Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA). Elle mène la lutte commune dans le cadre de l'intersyndicale des retraités (UCR FO, CGT, CFTC, CGC, FGR-FP, Solidaires, SFR-FSU, LSR et UNRPA). Face aux attaques contre les retraités, les pensions et face au vieillissement de la population (environ 30 % de personnes âgées de 65 ans et plus en 2030), la question de la socialisation et de la représentation de cette partie de la population est un impératif démocratique. En 10 ans les SFR ont donc atteint leur maturité et confirmé leur représentativité. Mais elles doivent encore gagner en force : il est donc essentiel de faire campagne auprès des syndiqués qui partent à la retraite pour les convaincre de renouveler leur adhésion au SNES en tant que retraités et de continuer à militer dans les S1 de retraités et les SFR départementales</p>
<p>La FGR-FP est un exemple original dans le paysage syndical français. Créée en 1936 pour défendre les retraités de la Fonction publique, c'est une association qui regroupe les adhésions collectives de syndicats de la FP et à l'échelon départemental des adhésions individuelles. Pluraliste c'est un point de convergence et force pour la défense des 2,8 millions retraité-e-s de la Fonction publique.</p>	<p>2.4.2. La FGR-FP et son avenir</p>
<p>C'est avec les syndicats de la FSU un outil précieux au sein du groupe des 9 pour porter la voix des retraité-e-s de la FP et renforcer la convergence public/privé.</p>	<p>C'est avec la SFR-FSU un outil précieux</p>
<p>Elle constitue, avec des associations de retraités de la police, de la gendarmerie, des officiers mariniers et de la Poste, un Pôle des Retraités de</p>	

<p>la Fonction Publique : plus de 250 000 fonctionnaires retraités, engagés dans une convention de partenariat.</p>	
<p>Après le départ en janvier 2016 du SE-UNSA (16 500 adhérents), le congrès du SNES-FSU de Grenoble appelait ses adhérents retraité-e-s à poursuivre leur activité au sein de la FGR-FP avec l'objectif de la renforcer en direction de toutes les FP et des organisations syndicales dans le respect de la représentativité et de la prise en compte de toutes les sensibilités. Les effectifs de 45 000 en 2015, sont passés fin 2016 à 30 000 environ. Certes, tous les syndicats connaissent une légère baisse de syndicalisation mais l'impact du départ du SE-UNSA est lourd même si certains de ses adhérents (1 000) se sont regroupés dans une association ou ont choisi d'être adhérents directs. Et on se retrouve avec une forte majorité des syndicats de la FSU.</p>	<p>Après le départ en janvier 2016 du SE-UNSA (16 500 adhérents), le congrès du SNES-FSU de Grenoble appelait ses adhérents retraité-e-s à poursuivre leur activité au sein de la FGR-FP avec l'objectif de la renforcer en direction de toutes les FP et des organisations syndicales dans le respect de la représentativité et de la prise en compte de toutes les sensibilités. Les effectifs de 45 000 en 2015, sont passés fin 2016 à 30 000 environ. Certes, tous les syndicats connaissent une légère baisse de syndicalisation mais l'impact du départ du SE-UNSA est lourd même si certains de ses adhérents (1 000) se sont regroupés dans une association ou ont choisi d'être adhérents directs. Et on se retrouve avec une très forte majorité de syndicats de la FSU.</p>
<p>Cependant, le congrès, en juin 2016, s'est tenu avec une motion revendicative forte dans les domaines de la protection sociale, de la fiscalité et de la Fonction publique.</p>	
<p>Le prochain congrès de la FGR-FP aura lieu en 2019 avec des enjeux importants eu égard aux attaques frontales contre la FP et contre les retraités devenus cible gouvernementale. Ils nécessiteraient une FGR-FP, plus forte, plus pluraliste.</p>	
<p>Actuellement, les objectifs d'élargissement n'ont pas été atteints et l'outil, pour garder sa pertinence, devrait être renforcé rapidement. Il s'agit donc de poursuivre les efforts au sein des sections départementales, au sein de la CE et d'explorer toutes les pistes pour créer une dynamique. Les syndicats nationaux adhérents à la FGR, lors du congrès FSU de 2019, devront étudier la situation de la FGR à l'issue de son propre congrès et toutes les évolutions que cette situation pourrait impliquer.</p>	

<p>3. Le SNES-FSU</p>	
<p>3.1. Le SNES et la profession</p>	
<p>3.1.1. Place du SNES-FSU dans le débat public</p>	
<p>La légitimité du SNES-FSU comme premier syndicat du second degré ne fait pas débat et il est la plupart du temps fait appel à ses analyses, que ce soit dans les médias ou les cercles d'experts, quand il s'agit de questions touchant aux collèges et lycées.</p>	<p>La légitimité du SNES-FSU comme premier syndicat du second degré ne fait pas débat et il est la plupart du temps fait appel à ses analyses, que ce soit dans les médias ou les cercles d'experts, quand il s'agit de questions touchant aux collèges et lycées. Mais les points de vue du SNES ont du mal à ressortir sur le devant de la scène médiatique</p>
<p>Mais trop souvent, le SNES-FSU est connoté comme syndicat s'opposant aux politiques de l'éducation impulsées par les gouvernements sans que soient abordées les problématiques de fond touchant le système éducatif.</p>	<p>Mais trop souvent, le SNES-FSU est connoté comme syndicat s'opposant aux politiques de l'éducation impulsées par les gouvernements sans que soient abordées les problématiques de fond touchant le système éducatif.</p>
<p>L'expertise des militants du SNES-FSU sur les questions de carrière et de rémunération est reconnue.</p>	<p>L'expertise des militants du SNES-FSU sur les questions de carrière et de rémunération est reconnue.</p>
<p>Son projet éducatif et le travail fait sur les contenus et pratiques d'enseignement irrigue trop peu la réflexion commune. L'image réductrice d'un SNES uniquement corporatiste et replié sur l'existant, réfractaire aux innovations que peuvent pratiquer certains collègues, perdure et nuit à la syndicalisation. Sans doute le SNES-FSU doit-il s'efforcer davantage, à travers ses moyens de communication, de développer des contacts avec les partis politiques, les associations, les chercheurs..., de poser ses propres sujets sans attendre de s'exprimer en réaction à ceux imposés par l'actualité, d'irriguer davantage le débat public et en premier lieu les lieux de</p>	<p>Si l'expertise des militants du SNES-FSU sur les questions de carrière et de rémunération est reconnue, son projet éducatif et le travail fait sur les contenus et pratiques d'enseignement irrigue insuffisamment trop peu la réflexion commune. La profession est demandeuse d'analyses critiques sur ces contenus et sur les pratiques pédagogiques, comme en témoigne le succès des stages de formation syndicale autour de ces problématiques.</p> <p>L'image réductrice d'un SNES uniquement corporatiste et replié sur</p>

travail des personnels.

~~l'existant, réfractaire aux innovations que peuvent pratiquer certains collègues, perdure et nuit à la syndicalisation.~~

Un des moyens peut être de davantage formaliser sa vision du second degré à travers la réflexion sur des maquettes d'organisations pédagogiques. Les réformes du collège et celle envisagée du lycée ont pris la forme de nouvelles organisations pédagogiques et l'on a pu voir que ce sont ces organisations qui interpelaient les personnels : proposer une trame d'organisation - sans s'enfermer dans des grilles horaires définitives – peut permettre au SNES de mieux expliciter et concrétiser son projet pour le second degré tout en faisant ressortir qu'il ne correspond pas à cette image caricaturale de syndicat réfractaire à toute évolution, que veulent en donner ses opposants (politiques ou syndicaux). Il ne s'agit pas de proposer d'un projet éducatif clef en main mais il n'est pas possible non plus de rester sur des orientations générales qui ne réussiraient pas à concrétiser notre projet.

Afin de mieux faire ressortir ses propositions, Sans doute le SNES-FSU doit s'efforcer davantage, à travers ses moyens de communication, de développer des contacts avec les partis politiques, les associations, les chercheurs..., de poser ses propres sujets sans attendre de s'exprimer en réaction à ceux imposés par l'actualité, d'irriguer davantage le débat public et en premier lieu les lieux de travail des personnels.

Pour cela Le Snes pourrait organiser les années où il n'y a pas de congrès, des congrès d'étude, pour réfléchir en dehors de tout enjeu de renouvellement de direction à approfondir ses mandats.

<p>3.1.2. Communication, visibilité du SNES-FSU dans l'espace public</p>	
<p>Le SNES-FSU doit continuer de développer sa présence sur les réseaux sociaux en augmentant le nombre d'abonnés à ses comptes et pages. Pour ce faire, il systématisera, entre autres, les références à ses comptes en les incluant dans les signatures de mail, invitera de manière plus active les nouveaux adhérents à s'abonner à ses comptes.</p>	
<p>En plus d'améliorer l'existant (notamment l'accès aux contenus du site via une recherche interne plus efficace), le SNES-FSU doit-il : • continuer la transition numérique de ses contenus et s'engager dans une mise en valeur numérique de ce qu'il écrit, sous forme d'un site d'actualité en ligne par exemple ? Réduire sa publication papier ? • Si oui, quelle publication peut-il réduire en priorité ? • Le site en ligne doit-il devenir interactif ? Permettre les commentaires ?</p>	<p>En plus d'améliorer l'existant (notamment l'accès aux contenus du site via une recherche interne plus efficace), le SNES-FSU doit-il : • continuer la transition numérique de ses contenus et s'engager dans une mise en valeur numérique de ce qu'il écrit, sous forme d'un site d'actualité en ligne par exemple ? Réduire sa publication papier ? • Si oui, quelle publication peut-il réduire en priorité ? • Le site en ligne doit-il devenir interactif ? Permettre les commentaires ?</p> <p>Le SNES doit de toute urgence améliorer son site. Cela passer par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un meilleur accès aux contenus d'un site rénové via une recherche interne plus efficace et une arborescence mise à jour - une mise en valeur des contenus de ses publications papier à travers un flux d'actualité <p>Le site doit rester un outil syndical consultatif et ne pas être un espace interactif</p> <p>Les publications sont incontournables comme outil syndical quotidien pour faire connaître les positions du Snes et la vie syndicale, en particulier auprès des non syndiqué-e-s.</p> <p>Il serait intéressant de réaliser une enquête de lectorat pour savoir quelles publications sont les plus lues, par qui et dans quel but.</p> <p>Quoi qu'il en soit, les publications doivent être davantage ventilées</p>

	par le S4 vers les S2 pour faciliter leur diffusion.
Lutter contre l'image conservatrice du SNES-FSU reste une priorité, surtout en vue des élections professionnelles de 2018. La campagne doit donner du syndicat une image de force de propositions, représentatif de la profession et porteur des débats qui animent cette dernière. La profession reste la cible privilégiée de sa communication.	Lutter contre l'image conservatrice du SNES-FSU reste une priorité, surtout en vue des élections professionnelles de 2018. La campagne doit donner du syndicat une image de force de propositions, représentatif de la profession et porteur des débats qui animent cette dernière. La profession reste la cible privilégiée de sa communication.
Le SNES-FSU doit-il renouer avec des campagnes sur différents thèmes, sur les salaires, les retraites, etc. ?	Le SNES doit mener des campagnes sur différents thèmes auprès de la profession mais aussi de façon plus large auprès de l'ensemble de la population. Dans ces campagnes, le SNES doit dessiner clairement le projet dont il est porteur afin de déconstruire l'image faussée qui peut être donnée de lui.
Doit-il acheter des espaces publicitaires dans la presse ou sur les réseaux en ligne pour faire campagne ?	Doit-il acheter des espaces publicitaires dans la presse ou sur les réseaux en ligne pour faire campagne ? Le SNES doit davantage proposer des tribunes dans la presse écrite afin de mieux faire connaître ses analyses et son point de vue.
3.2. Organisation du SNES-FSU, observatoires, formation syndicale	
L'érosion de la syndicalisation a repris depuis 2015, malgré les outils permettant l'adhésion en ligne et les paiements fractionnés des cotisations. Il faut continuer de travailler sur tous les obstacles à la syndicalisation et à la fidélisation des adhérents, par exemple en favorisant la tacite reconduction. Celle-ci pourrait être proposée de façon plus incitative aux	L'érosion de la syndicalisation a repris depuis 2015, malgré les outils permettant l'adhésion en ligne et les paiements fractionnés des cotisations. Il faut continuer de travailler sur tous les obstacles à la syndicalisation et à la fidélisation des adhérents, par exemple en favorisant la tacite reconduction. Celle-ci pourrait être proposée de façon plus incitative aux

nouveaux adhérents.	nouveaux adhérent- e-s .
3.2.1. Les observatoires de la vie syndicale	
<p>Les travaux engagés doivent être poursuivis sur le renforcement du réseau militant, mais aussi en vue d'une amélioration de la lisibilité du SNES-FSU et de ses instances pour les adhérents. La vie interne du SNES-FSU est très souvent méconnue de ses adhérents. Les instances doivent être plus visibles, plus ouvertes, et au besoin, réorganisées pour plus d'efficacité et pour pouvoir attirer de nouveaux militants. Les observatoires devront mener une réflexion sur les faibles taux de participation aux élections internes afin d'améliorer la démocratie du SNES-FSU et permettre une meilleure organisation.</p>	<p>Les travaux engagés doivent être poursuivis sur le renforcement du réseau militant, mais aussi en vue d'une amélioration de la lisibilité du SNES-FSU et de ses instances pour les adhérents. La vie interne du SNES-FSU est très souvent méconnue de ses adhérents. Les instances doivent être plus visibles, plus ouvertes, et au besoin, réorganisées pour plus d'efficacité et pour pouvoir attirer de nouveaux militant-e-s. Les observatoires devront mener une réflexion sur les faibles taux de participation aux élections internes afin d'améliorer la démocratie du SNES-FSU et permettre une meilleure organisation.</p> <p><i>Par ailleurs, le fonctionnement démocratique du SNES étant un facteur d'attractivité, les congrès sont un moment privilégié pour faire percevoir la diversité des points de vue.</i></p> <p><i>La préparation des congrès et la réflexion sur les mandats du SNES doit ainsi être améliorée pour permettre un meilleur investissement du plus grand nombre d'adhérents : la formation syndicale peut – être un outil (voir ci dessous)</i></p> <p><i>Le pluralisme est une richesse du Snes et de la Fsu, il permet au syndicat de masse et majoritaire de conserver en son sein des militant-e-s qui expriment une sensibilité différente mais se retrouvent sur l'essentiel : c'est donc une force qu'il faut conserver et faire vivre.</i></p>
<p>nsL'actuelle organisation du SNES-FSU, notamment au niveau national, doit s'adapter aux évolutions de nos métiers, du système éducatif mais aussi du syndicalisme.</p>	
<p>Ensuite les observatoires de la vie syndicale devront se pencher sur les</p>	<p>Ensuite les observatoires de la vie syndicale devront se pencher sur</p>

<p>services que peut proposer le SNES-FSU notamment, mais pas uniquement, aux collègues entrant dans le métier ou partant à la retraite. Le SNES-FSU sait accompagner les collègues lors des opérations de carrière, y compris les nouvelles comme la classe exceptionnelle. Il doit étendre son action à d'autres domaines pour améliorer son attractivité et son crédit auprès des collègues. Il doit aussi donner une plus grande visibilité à son champ d'activité pour que le travail effectué auprès des collègues soit plus fructueux en termes d'adhésions.</p>	<p><i>l'accompagnement</i> les services que peut proposer le SNES-FSU notamment, mais pas uniquement, aux collègues entrant dans le métier ou partant à la retraite. Le SNES-FSU sait accompagner les collègues lors des opérations de carrière, y compris les nouvelles comme la classe exceptionnelle. Il doit étendre son action à d'autres domaines pour améliorer son attractivité et son crédit auprès des collègues. Il doit aussi donner une plus grande visibilité à son champ d'activité pour que le travail effectué auprès des collègues soit plus fructueux en termes d'adhésions.</p>
<p>Enfin il faudra continuer le travail effectué sur la répartition des décharges de service entre S3, plus transparente et rationnelle. Il était nécessaire de l'initier avant l'approche des élections professionnelles de cette fin d'année.</p>	<p>Enfin il faudra continuer le travail effectué sur la répartition des décharges de service entre S3, plus transparente et rationnelle. Il était nécessaire de l'initier avant l'approche des élections professionnelles de cette fin d'année.</p>
<p>3.2.2 Les services aux adhérents</p>	<p>3.2.2 Les services aux adhérents Le SNES au plus près des collègues</p>
<p>Le syndicalisme doit être utile : il le doit dans les luttes, et ce n'est pas là où il est le plus à l'aise en ce moment, il doit l'être dans la défense individuelle et collective, ce que le SNES-FSU ne réussit pas si mal, mais le doit-il dans l'exercice du métier ?</p>	<p>Le syndicalisme doit être utile efficace et donc apporter à l'ensemble des personnels : il le doit, de façon collective, dans les luttes sociales, dans la défense de la profession et ce n'est pas là où il est le plus à l'aise en ce moment, il doit l'être aussi dans la défense individuelle et collective, ce que le SNES-FSU ne réussit pas si mal, mais le doit-il dans l'exercice du métier ?</p>
<p>Si la mise en place des entretiens de carrière a fait l'objet de nombreux stages dans les académies, d'HMIS dans les établissements, où l'approche collective a été assurée, le dialogue syndical avec les corps d'inspection s'est avéré souvent très verrouillé, et la question d'un accompagnement plus individualisé de collègues qui le souhaiteraient pose plus largement le rôle du syndicat sur le plan pédagogique, au-delà de la réflexion sur les programmes et les contenus. Une demande existe et elle ne doit pas être</p>	<p>Si la mise en place des entretiens de carrière a fait l'objet de nombreux stages dans les académies, d'HMIS dans les établissements, où l'approche collective a été assurée, le dialogue syndical avec les corps d'inspection s'est avéré souvent très verrouillé. Les enseignants se retrouvent donc souvent seuls face aux inspecteurs à défendre leur choix et leurs pratiques pédagogiques. Dans ce contexte, les collègues apparaissent tout particulièrement</p>

ignorée, sauf à laisser définitivement le champ libre aux commerçants ou à d'autres organisations syndicales.

demandeurs d'une réflexion sur les questions pédagogiques : le SNES ne peut les laisser seuls face aux injonctions et préconisations institutionnelles qui méritent d'être interrogées, débattues, et doit donc proposer des « espaces » où les échanges et les débats pédagogiques peuvent avoir lieu. Il ne s'agit pas d'apporter des réponses toute faites et visant à contester de façon systématique la parole institutionnelle mais bien de donner des outils critiques permettant un échange moins subi.
Une attention particulière doit être portée aux entrant-e-s dans le métier qui subissent les prescriptions institutionnelles.

~~, et la question d'un accompagnement plus individualisé de collègues qui le souhaiteraient pose plus largement le rôle du syndicat sur le plan pédagogique, au-delà de la réflexion sur les programmes et les contenus. Une demande existe et elle ne doit pas être ignorée, sauf à laisser définitivement le champ libre aux commerçants ou à d'autres organisations syndicales.~~

Des échanges existent, notamment via les listes de diffusion et les journées de réflexion disciplinaires (JRD) : échanges sur les pratiques, programmes, questions professionnelles, sujets de brevet et de bac, échanges de cours, etc. Il existe aussi des stages syndicaux académiques qui, si leur objectif affiché n'est pas de pallier les carences de la formation continue institutionnelle, y contribuent pourtant de façon notable. Comment poursuivre et améliorer les échanges avec les collègues ? En se dotant de quels outils ?

~~Des échanges existent, notamment via les listes de diffusion et les journées de réflexion disciplinaires (JRD) : échanges sur les pratiques, programmes, questions professionnelles, sujets de brevet et de bac, échanges de cours, etc. Il existe aussi des stages syndicaux académiques qui, si leur objectif affiché n'est pas de pallier les carences de la formation continue institutionnelle, y contribuent pourtant de façon notable. Comment poursuivre et améliorer les échanges avec les collègues ? En se dotant de quels outils ?~~

Ces « espaces » prendront prioritairement la forme de stages syndicaux, dont l'objectif ne peut être de pallier les carences de la

	<p>formation continue institutionnelle mais bien de répondre à une demande complémentaire, celle d'une approche critique, permettant un regard distancié et plus lucide sur les questions pédagogiques.</p> <p>Autre ? (échange de cours, etc...)</p> <p>Le SNES doit par ailleurs davantage et mieux mettre en valeur le travail effectué par les secteurs métiers, contenus et disciplinaires : il est ainsi nécessaire de communiquer de façon plus formalisée et au-delà des seuls abonnés aux listes de diffusions les analyses faites, et de développer un travail de restitution plus systématique et plus large en terme de diffusion.</p>
<p>Pour préparer le passage à la retraite, il faut poursuivre le travail actifs/retraités en direction des collègues concernés. Le SNES-FSU doit être présent à chacune des étapes de la retraite pour répondre aux demandes individuelles concernant notamment la pension, les droits, les démarches liées à la prise en charge de la dépendance. Il doit être un lieu-ressource grâce aux S1 et aux outils (mémos, stages, permanences...). Cela suppose une formation et des équipes militantes à tous les niveaux, une mise en réseau qui permette la réactivité face aux questions posées.</p>	<p>Pour préparer le passage à la retraite, il faut poursuivre le travail actifs/retraités en direction des collègues concernés. Le SNES-FSU doit être présent à chacune des étapes de la retraite pour répondre aux demandes individuelles concernant notamment la pension, les droits, les démarches liées à la prise en charge de la dépendance. Il doit être un lieu-ressource grâce aux S1 et aux outils (mémos, stages, permanences...). Cela suppose une formation et des équipes militantes à tous les niveaux, une mise en réseau qui permette la réactivité face aux questions posées, et la mise en place de groupe de travail actifs / retraités pour traiter des questions transversales.</p>
<p>3.2.3. Réseau militant</p>	
<p>Il faut aussi consolider le réseau de S1 en s'appuyant notamment sur les S2, et aussi en renforçant la mutualisation du matériel syndical et la communication interne. La création de listes de diffusion permettant aux S1 de communiquer entre eux pour partager les informations et agir pour une</p>	<p>Il faut aussi consolider le réseau de S1 en s'appuyant notamment sur les S2, et aussi en renforçant la mutualisation du matériel syndical et la communication interne. La création de listes de diffusion réunissant les S1 et le S2 (et donc sous sa responsabilité) pourrait permettre de</p>

meilleure coordination est un outil pour y parvenir.	faciliter le partage des informations et d'assurer une meilleure coordination.
3.2.4 Réflexion sur les responsabilités des militants dans les établissements	
Afin de consolider et développer son maillage militant, le SNES-FSU réaffirme son objectif de trouver, soutenir et former davantage de responsables de sections d'établissement. À travers les tournées d'établissement, l'organisation de stages, de réunions, d'instances départementales et académiques élargies aux S1, le SNES-FSU renforce l'implication de l'ensemble de ses militants dans la vie syndicale.	Afin de consolider et développer son maillage militant, le SNES-FSU réaffirme son objectif de trouver, soutenir et former davantage de responsables de sections d'établissement. À travers les tournées d'établissement, l'organisation de stages, de réunions, d'instances départementales et académiques élargies aux S1, le SNES-FSU renforce l'implication de l'ensemble de ses militants dans la vie syndicale. Le rôle des S2 sur ce terrain là est crucial. Les moyens militants des S2 doivent pensés dans cette perspective.
Le SNES-FSU assure en outre la protection de ses responsables d'établissements. Il demande un renforcement du cadre législatif et réglementaire permettant une reconnaissance pleine et entière des droits de la section d'établissement, distincts des droits des élus au conseil d'administration qu'il convient également de renforcer.	Les S1 se retrouvent en première ligne face aux pratiques managériales des chefs d'établissement. Ils se retrouvent souvent de fait à devoir organiser une réponse collective et soutenir des collègues individuellement. Les S2 doivent particulièrement accompagner les S1 dans ce travail. Le SNES-FSU assure en outre la protection de ses responsables d'établissements. Il demande un renforcement du cadre législatif et réglementaire permettant une reconnaissance pleine et entière des droits de la section d'établissement, distincts des droits des élus au conseil d'administration qu'il convient également de renforcer
Le SNES-FSU développera les initiatives déjà prises de mutualisation de son réseau avec celui des responsables d'établissement du SNEP-FSU. Il encouragera la communication à ses secrétaires d'établissement de toutes les informations nécessaires à l'association des autres adhérents d'un syndicat de la FSU à toutes les activités de la section.	

3.3. Formation syndicale	
La politique de formation syndicale constitue l'un des outils de renforcement du SNES-FSU.	
La poursuite de la formation des équipes syndicales des S2, chargées notamment du développement des sections d'établissement, doit redonner confiance dans nos capacités collectives d'action locale.	
Elle doit s'accompagner, dans une période d'attaques très dures contre le syndicalisme et plus globalement les valeurs progressistes, d'une politique de réarmement idéologique de nos militant-es sur la base de notre histoire, de nos valeurs, de nos luttes. Le SNES-FSU se donne l'objectif de faire un stage « militants de S1 » par an et par département, suivi d'un stage national qui en ferait le bilan pour l'améliorer.	Elle doit s'accompagner, dans une période d'attaques très dures contre le syndicalisme et plus globalement les valeurs progressistes, d'une politique de réarmement idéologique de nos militant-es sur la base de notre histoire, de nos valeurs, de nos luttes. Le SNES-FSU se donne l'objectif de faire un stage « militants de S1 » par an et par département, suivi d'un stage national qui en ferait le bilan pour l'améliorer. <i>Les périodes préparatoires de congrès peuvent être aussi l'occasion de proposer des stages départementaux autour des mandats : ces stages, en articulant sujets d'actualité et réflexions sur les textes préparatoires, de mieux impliquer les adhérents dans le débat.</i>
Le renforcement de l'attractivité du SNES-FSU auprès des collègues en début de carrière passe par une meilleure prise en compte des difficultés rencontrée dans l'exercice de nos métiers. N'est il pas temps désormais de s'emparer de la question d'une aide syndicale dans ce domaine, passant	Le renforcement de l'attractivité du SNES-FSU auprès des collègues en début de carrière passe par une meilleure prise en compte des difficultés rencontrée dans l'exercice de nos métiers. N'est il pas temps désormais de s'emparer de la question d'une aide syndicale dans ce domaine, passant

<p>par l'organisation de formations ad hoc ? Le SNES-FSU dispose d'une capacité d'expertise pédagogique, de liens anciens et étroits avec le monde de la recherche universitaire.</p>	<p>par l'organisation de formations ad hoc ? Le SNES-FSU dispose d'une capacité d'expertise pédagogique, de liens anciens et étroits avec le monde de la recherche universitaire. Le SNES doit faire de cette question un enjeu de la formation syndicale sur les bases définies précédemment.</p>
<p>Le syndicat, au-delà de ce qui existe déjà (journées disciplinaires, stages...) pourrait fournir un cadre d'échanges, y compris de contenus et de pratiques de cours (forums par exemple), loin de toute démarche dogmatique, et sans renoncer à l'exigence d'une véritable formation continue par l'Éducation nationale.</p>	
<p>La fidélisation des adhérent-e-s récent-e-s peut être améliorée par la mise en place de stages d'accueil, en s'appuyant notamment sur les diaporamas créés à cet effet par les équipes du S4.</p>	
<p>La nécessité d'améliorer la mutualisation de nos pratiques de formation syndicale demeure plus que jamais nécessaire, et possible grâce aux nouveaux moyens de communication (réseaux sociaux, cloud...).</p>	
<p>Enfin, le SNES-FSU doit continuer à rechercher une meilleure articulation entre sa politique de formation et celle de la FSU, mais aussi avec nos partenaires de la CGT et de Solidaires.</p>	
<p>4. Syndicalisme international</p>	
<p>Force est de constater que le mouvement syndical européen ne parvient pas à contrer les politiques néolibérales imposées par les institutions de l'UE et de la zone euro. L'absence de mobilisations impulsées par la CES sous forme d'euro-manifestations montre bien les difficultés à coordonner des luttes pour faire échec aux réformes structurelles contre les services</p>	

publics, la protection sociale et les droits des travailleurs partout en Europe.	
Face à la montée des nationalismes et des replis identitaires, le syndicalisme européen devrait jouer un rôle encore plus actif. En 2011, la FSU a demandé son affiliation à la CES. Force est de constater que cette démarche n'aboutit pas en raison de l'opposition de FO, l'UNSA et la CFDT. Conformément à la décision prise au Congrès du Mans de 2016, le SNES-FSU demande à la FSU de reprendre une démarche d'adhésion à l'Internationale des Services Publics (ISP).	
Le SNES-FSU est très impliqué au niveau du Comité Syndical Européen de l'Éducation mais celui-ci peine à trouver sa place dans les luttes pour l'éducation.	
Alors que le statut de la profession enseignante reste peu attractif dans bon nombre de pays, notamment en raison des mauvaises conditions de travail et salariales, que les organisations membres du CSEE signalent des pressions croissantes sur le financement public de l'éducation, des difficultés demeurent pour mener des campagnes plus visibles en direction des gouvernements nationaux et des institutions européennes (Conseil, Parlement).	
L'urgence est pourtant d'obtenir des améliorations significatives de la situation des personnels enseignants et de l'éducation en général.	
Au niveau européen, comment dépasser la diversité des situations dans les différents pays, renforcer la solidarité et créer le rapport de forces qui permettra de contrer les politiques néolibérales ?	
4.1. Syndicalisme international	

<p>La création de la CSI (Confédération syndicale internationale) avait suscité beaucoup d'espoir pour un syndicalisme plus en phase avec les réalités nationales. Cet espoir a été déçu et les organisations syndicales internationales, y compris sectorielles, se montrent bien impuissantes face aux politiques néolibérales dont sont victimes les populations dans la plupart des pays du monde. La demande d'adhésion de la FSU à la CSI n'a toujours pas abouti, ce qui constitue un handicap.</p>	
<p>Comment faire évoluer le syndicalisme international vers des dynamiques plus revendicatives et combatives ? Dans la perspective du prochain congrès de l'IE en juillet 2019, quelle stratégie le SNES-FSU devrait-il mettre en œuvre pour faire avancer, au niveau international, le syndicalisme dont nous nous réclamons ?</p>	
<p>4.2. L'activité internationale du SNES-FSU</p>	
<p>Le SNES-FSU réaffirme les mandats adoptés au congrès de Grenoble en 2016. Y a-t-il d'autres pistes de réflexion pour mieux intégrer les dimensions européennes et internationales dans l'activité du SNES-FSU ?</p>	
<p>4.3. Alter Sommet</p>	
<p>Depuis 2012, le SNES-FSU est engagé dans le réseau Alter Sommet qui bute également sur la difficulté à faire converger les luttes existantes. Il s'agit d'un espace de discussions et de débats sur les politiques de l'UE et les mouvements sociaux en Europe. En mars 2017, l'Alter Sommet a lancé une campagne sur « les droits sociaux et économiques pour toutes et</p>	

tous ».	
C'est un exemple d'initiative concrète. Comment faire en sorte que les propositions alternatives relatives à l'écologie, aux transformations du monde du travail et aux migrations soient davantage popularisées, notamment au niveau des S3 ?	
4.4. Coopération	
Le SNES-FSU poursuivra ses objectifs et ses actions de coopération. Cette coopération s'exerce principalement en direction de l'Afrique francophone (Mauritanie, Tchad, Djibouti, Niger) mais aussi en direction de l'Amérique latine, du Moyen-Orient (Palestine), de l'Asie (Inde) et de l'Europe centrale (Pologne).	
La politique de coopération du SNES-FSU est axée sur des thèmes syndicaux ou en phase avec l'action du SNES-FSU : syndicalisation des jeunes, activités militantes, partage d'expériences, réflexion sur le métier. Elle peut aussi répondre à des demandes particulières de syndicats : animation de stage, outils de communication, publication de bulletins syndicaux, envoi de matériel, aide à l'organisation de congrès syndicaux.	
4.5. CSFEF	
Le SNES-FSU participe au fonctionnement du CSFEF (Comité Syndical Francophone de l'Éducation et de la Formation) qu'il préside, en complément de sa politique de coopération internationale. Il contribuera à développer les initiatives autour de l'appel francophone contre la	

<p>privatisation et la marchandisation de l'éducation avec des syndicats, associations ou ONG internationales. En complément de l'action du CSFEF, le SNES-FSU pourra proposer aux syndicats du Sud de participer à des activités qu'il organise (stages, conférences, visites).</p>	
<p>Le SNES-FSU rappelle que le CSFEF est le regroupement syndical de l'éducation reconnu par la Francophonie. Il reste attaché à l'autonomie du CSFEF concernant les activités qu'il organise ; sa spécificité doit être respectée par l'IE.</p>	
<p>4.6. Forum social mondial</p>	
<p>Après le FSM de Montréal en août 2016, le prochain forum est programmé en mars 2018 au Brésil. Des sujets tels que le processus de renouvellement du FSM, l'articulation entre mouvements nationaux et internationaux devraient y être débattus. À ce jour, des thématiques plus ciblées n'ont pas encore été précisées.</p>	
<p>5. Solidarité internationale</p>	
<p>5.1. Lutte contre la marchandisation et la privatisation de l'éducation</p>	
<p>Elle est devenue un objectif partagé par plusieurs acteurs internationaux. Le SNES-FSU entend poursuivre le processus engagé dans la communauté francophone visant à réaffirmer la nécessité d'un service public de qualité, à réguler l'enseignement privé et à limiter l'intrusion d'entreprises à l'école.</p>	

<p>C'est bien souvent le désengagement de l'État qui fragilise le système éducatif public et pénalise les plus pauvres (Maroc, Algérie, Mauritanie, Sénégal, Burkina, Côte d'Ivoire, Brésil, Chili, Uruguay) : le SNES-FSU restera engagé auprès des organisations syndicales qui luttent contre ces dérives.</p>	
5.2. Défense des droits syndicaux	
<p>Le SNES-FSU continuera à soutenir les syndicalistes menacés dans leur pays et participera aux campagnes nationales (avec la FSU) ou internationales sur ce point, comme il l'a fait par le passé (Egitim-Sen Turquie, SEP et SYNESED Djibouti, en Iran, en Palestine, aux Philippines).</p>	
<p>En Turquie de très nombreux collègues ont été suspendus de leurs fonctions, avec suspension de salaire, confiscation de leur passeport et fermeture des droits à la sécurité sociale en raison de leur engagement politique ou syndical, ils sont poursuivis devant les tribunaux pour des délits d'opinion sous l'accusation, tout à fait injustifiée, de liens avec une organisation séditeuse ou terroriste.</p>	
<p>À Djibouti, depuis plusieurs années, le gouvernement fait pression sur les responsables syndicaux enseignants du premier et du second degré en multipliant les arrestations de plus ou moins courte durée, en suspendant les collègues de leurs fonctions et en leur interdisant des déplacements à l'étranger.</p>	
<p>Le SNES-FSU continuera d'intervenir pour soutenir les droits de syndicalistes enseignants partout où ils sont mis à mal. Le SNES-FSU poursuivra son action de soutien à des revendications syndicales communes sur tous les sujets qui sont débattus au niveau européen ou</p>	

<p>international. À cet égard il continuera à jouer un rôle actif au sein du CSEE et de l'IE.</p>	
<p>5.3. Solidarité</p>	
<p>L'éducation est particulièrement mise à mal dans les pays en conflit (Mali, Congo, Centrafrique) ou en crise : cours non assurés, écoles occupées, dommages matériels, enseignants dans l'incapacité d'assurer leurs missions, insécurité grandissante, enfants et adolescents privés du droit à l'éducation et forcés d'émigrer (Libye, Birmanie, Syrie). Le SNES-FSU témoignera de sa solidarité aux pays ou aux minorités victimes de ces situations.</p>	
<p>En Palestine, les pressions de l'armée d'occupation israélienne dégradent considérablement les conditions de l'enseignement : trajets très longs avec passage de checkpoints pour se rendre dans les établissements, contrôles incessants des adolescents, incidents et tensions qui pèsent sur la vie des élèves. Le SNES-FSU réaffirme son attachement à une solution négociée pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens. À cet égard, le SNES-FSU condamne la décision unilatérale du président Trump de déplacer l'ambassade des États-Unis de Tel-Aviv vers Jérusalem.</p>	<p>Les mandats de Grenoble restent d'actualité. En Palestine, les pressions de l'armée d'occupation israélienne dégradent considérablement les conditions de l'enseignement : trajets très longs avec passage de checkpoints pour se rendre dans les établissements, contrôles incessants des adolescents, incidents et tensions qui pèsent sur la vie des élèves. Le SNES-FSU réaffirme son attachement à une solution négociée pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens. À cet égard, le SNES-FSU condamne la décision unilatérale du président Trump de déplacer l'ambassade des États-Unis de Tel-Aviv vers Jérusalem. Le SNES-FSU exige la libération de Salah Hamouri.</p>